

Un vent de prospérité!



Rapport annuel
2008-2009

Préambule

Note au lecteur :

La coopérative Val-Éo et la Société en Commandite Val-Éo sont deux entités fortement intégrées. L'une est en fait le prolongement de l'autre et les deux organisations poursuivent des objectifs similaires et complémentaires. Pour cette raison, et pour éviter des redondances et de la confusion, le conseil d'administration de Coopérative de Solidarité Val-Éo a pris la décision de produire un rapport annuel commun aux deux organisations. Nous espérons ainsi que l'information présentée au lecteur lui permettra d'avoir une meilleure compréhension par rapport à l'atteinte des objectifs, à la gestion et à la situation financière de Val-Éo.



Val-Éo

Tables des Matières

Conseil d'administration de la coopérative.....	4
Mot du président	5
Mission et objectifs	
Val-Éo Coopérative de solidarité.....	7
Société en commandite Val-Éo.....	8
Bilan coopératif.....	9
Faits saillants de l'exercice	
1. Modification du prix plafond pour l'appel d'offres communautaire afin de le	
2. porter à 12,5 cents.	
3. Étude d'interconnexion au réseau d'Hydro-Québec.	
4. Choix du partenaire :	
5. Négociation d'une entente avec le manufacturier Enercon.	
6. Défectuosité des mâts de mesure et remplacement des instruments	
7. Contrôle des dépenses et ressources humaines	
Membership – Coopérative	16
Liste des commanditaires – Société en commandite	
Commanditaires fonciers.....	18
Commanditaires financiers	19
États financiers	
Val-Éo Coopérative de solidarité.....	20
Société en commandite Val-Éo.....	34
Prévisions budgétaires	
Val-Éo Coopérative de solidarité.....	47
Société en commandite Val-Éo.....	51
Objectifs 2010-2011	56

Val-Éo Coopérative de Solidarité
270 rue du parc, Saint-Bruno (Qc.), G0W-2L0
Tel. : (418) 343-3756
Télec. : (418) 343-3756
coopvaleo@yahoo.ca

Conseil d'administration de la coopérative

Administrateurs catégorie membre utilisateur :

M. Rémy Boulianne, président

1567 rang 6 ouest, Saint-Bruno Qc. G0W-2L0
418-668-8167

Mme Claire Boily, vice-présidente

1422 route 169, Métabetchouan-Lac-à-La-Croix Qc., G8G 1A5
418-349-8416

Jean Boily, secrétaire

1296 rang 4 Sinaï, Saint-Gédéon Qc., G0W-2P0
418-345-8795

M. Yvan Morin

1151 rang 3, Saint-Bruno Qc., G0W-2L0
418-343-3756

Jean Lavoie

1565 rang 5, Saint-Gédéon Qc., G0W-2P0
418-345-8508

Nicolas Côté

1231 Rang Belle-Rivière, Saint-Gédéon Qc, G0W 2P0
418-345-8169

Serge Tremblay

1085 route 169, Métabetchouan-Lac-à-La-Croix, G8G-1A4
418-349-2840

Administrateurs catégorie membre de soutien

Municipal

Richard Dallaire, Corporation de développement de la municipalité de Saint-Gédéon,
208 rue De Quen, Saint-Gédéon Qc., G0W 2P0

Partenaire

Poste vacant au 31 octobre 2009 (préalablement occupé par Jules Morin représentant Promutuel du Lac-Au-Fjord.)



Mot du président et du directeur général de la coopérative

Chers lecteurs, membres, commanditaires ou partenaires de Val-Éo.

L'année 2008- 2009 aura été principalement marquée par le lancement de l'appel d'offres communautaire, et notamment par la révision par le gouvernement du prix plafond de 9,5cents à 12,5cents. Cela a permis d'envisager un projet éolien admissible à l'appel d'offres, alors que la limite précédente de 9,5 cents était impossible à atteindre. Dès lors, en février 2009, Val-Éo a entamé une nouvelle recherche pour un partenaire financier. En effet, les critères imposés par Hydro-Québec font en sorte que la présence d'un partenaire financier majeur est indispensable. Nous étions satisfaits de notre entente établie en 2007 avec Algonquin Power mais souhaitions vérifier s'il était possible d'obtenir encore mieux. Puisque notre entente précédente avec Algonquin Power prévoyait que Val-Éo demeurerait entièrement autonome en cas de refus de a soumission par HQ, nous avons utilisé cette possibilité pour reprendre notre recherche de partenaire. Ainsi, cinq entreprises ont été contactées, et deux seulement ont accepté de faire une offre à Val-Éo. Les autres entreprises n'acceptaient pas certains critères de Val-Éo, notamment l'exigence de Val-Éo de toujours détenir au minimum 50% des parts votantes. Au terme de ce processus, l'offre d'Algonquin Power a de nouveau été retenue car elle offre les meilleurs avantages en termes de contrôle local, d'appropriation de l'expertise et de niveau de redevances.

La préparation du projet va s'intensifier au cours des premiers mois de l'exercice 2009-2010. Un processus de consultation plus intensif avec la population est prévue afin d'apporter les améliorations et adaptations qui permettront d'augmenter encore l'acceptabilité sociale de notre projet. La date de dépôt des soumissions est le 19 mai 2010, nous prévoyons donc un hiver et un printemps 2010 particulièrement chargé.

Les projets éoliens retenus dans l'appel d'offres de 2007 connaissent plusieurs contestations dans les communautés qui les accueillent. Il ne faut pas s'en surprendre : ce sont des mégas projets, conçus et détenus par des multinationales étrangères, et ne laissant que des miettes aux communautés. Le projet Val-Éo demeure un exemple à suivre pour plusieurs communautés à travers le Canada. Notre chargé de projet a encore été maintes fois sollicité pour présenter des conférences à travers le Canada et nous avons fait l'objet de reportage dans des revues distribuées à l'échelle nationale. Il faut s'enorgueillir du leadership dont nous avons fait preuve pour conserver un contrôle local sur notre ressource éolienne


Remy Boulianne, Président




Mission et objectifs

Val-Éo Coopérative de solidarité

Créée en 2005, face aux sollicitations intensives des développeurs éoliens, Val-Éo regroupe aujourd'hui 60 fermes et propriétaires fonciers ainsi que 3 membres de soutien. Val-Éo a créé un modèle innovateur de mise en valeur et de gestion collective de l'énergie éolienne par les propriétaires fonciers et par la communauté.

La mission première de Val-Éo est de mettre le développement de l'énergie éolienne au service de la collectivité locale. Pour ce faire, ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 
- 1) **Mettre en valeur le potentiel éolien des propriétés foncières de ses membres.**
 - 2) **Donner du contrôle aux propriétaires fonciers sur le développement éolien réalisé chez eux :**
 - a) élaborer une formule équitable de partage des retombées;
 - b) permettre une intégration harmonieuse aux fonctions agricoles.
 - 3) **Permettre un maximum de retombées locales et le développement d'une expertise régionale (principe de subsidiarité) :**
 - a) capitaliser avec des fonds régionaux;
 - b) utiliser et développer l'expertise locale.

Val-Éo



Mission et objectifs

Société en commandite Val-Éo

ANNEXE 2.4

La mission de la Société en commandite est de mettre en valeur la ressource éolienne sur les Propriétés visées, ce qui comporte plus spécifiquement les activités suivantes :

- 1) Conduire les activités permettant d'établir la faisabilité d'un projet de parc éolien sur les Propriétés visées, ce qui inclut notamment:**
 - a) Les études de potentiel éolien;
 - b) Les études de raccordement aux lignes de transport électrique;
 - c) Les études d'impact environnemental;
 - d) Les études de faisabilité technique permettant d'établir un scénario concret pour un parc éolien, d'estimer le productible d'un tel parc et d'en évaluer la rentabilité attendue.

- 2) Faire la promotion d'un projet éolien sur les Propriétés visées de façon à en garantir l'acceptabilité sociale et à obtenir des autorités compétentes un contexte réglementaire favorable de même que les permis et autorisations requises, ce qui inclut notamment:**
 - a) Les activités de représentation;
 - b) La publicité, les rencontres publiques et autres moyens permettant de promouvoir le projet auprès des autorités;
 - c) Les demandes de permis et autorisations requises.

- 3) L'exploitation de la ressource soit directement, soit par la négociation d'une entente avec un ou des partenaires opérateurs, ce qui inclut notamment:**
 - a) L'obtention d'un contrat d'achat d'électricité;
 - b) La recherche de partenaires et la négociation des ententes relatives à l'exploitation du projet;
 - c) La négociation des contrats de fournitures de turbines et autres équipements névralgiques pour l'implantation du projet;
 - d) L'établissement de mécanismes concrets pour la répartition équitable des revenus associés à l'implantation d'éolienne;
 - e) La négociation du financement.



Bilan coopératif

Depuis 1895, les coopératives du monde entier sont guidées par des grands principes. Ceux-ci constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique. Leur importance est telle qu'ils ont été actualisés lors du congrès de l'Alliance coopérative internationale qui s'est tenu à Manchester en Angleterre en septembre 1995. ***Val-Éo souscrit entièrement aux principes énoncés dans la déclaration sur l'identité coopérative adoptée par l'alliance coopérative internationale. Cette déclaration constitue pour l'ensemble des acteurs de Val-Éo un guide qui oriente la prise de décision dans un cadre de réflexion respectant l'esprit coopératif***

1er principe : Adhésion volontaire et ouverte à tous.

L'un des objectifs intrinsèques de Val-Éo est de permettre à tous les propriétaires fonciers et l'ensemble des membres de notre communauté interpellés par le développement éolien de pouvoir adhérer et participer aux bénéfices d'un projet éolien. En plus de l'adhésion de 60 fermes membres, mentionnons le membership de deux municipalités (Saint-Gédéon et Hébertville-Station) et de Promutuel. Cette large représentation tant des fermes que des municipalités et organisations de développement économique offre une représentation adéquate de l'intérêt collectif dans les décisions entourant le développement de notre ressource éolienne.

2e principe : Pouvoir démocratique exercé par les membres

La gestion de la ressource éolienne se fait de façon démocratique. Les membres élisent le conseil d'administration mais celui-ci doit néanmoins présenter certaines décisions importantes au vote des membres. Par exemple, avant d'être autorisé à déposer un projet éolien à Hydro-Québec, Val-Éo doit le présenter aux membres et le soumettre à un vote d'approbation. Cela représente un test important pour tout projet et permet aux membres d'exercer leur pouvoir bien au delà de l'élection de leurs administrateurs.

3e principe : Participation économique des membres

La concrétisation de la Société en Commandite Val-Éo a doté la coopérative d'un outil performant pour accroître la participation économique de ses membres dans le projet. Plus de 460 000\$ de capital a été souscrit, en majeure partie par les membres de Val-Éo et en totalité par des citoyens et entreprises de la communauté. De plus, la mise en place des parts de catégorie C, reconnaissant la superficie exploitable consentie par chaque propriétaire à des fins de développement éolien, permet un juste partage des retombées éventuelles.



Bilan coopératif

4e principe : Autonomie et indépendance

Val-Éo s'est assuré de conserver l'autonomie et l'indépendance reliées à la gestion de la ressource éolienne dans le développement même de sa structure juridique ainsi que dans ses relations avec les partenaires financiers ou opérationnels. Ainsi, les contrats d'options ne peuvent jamais être vendus, les membres doivent obligatoirement approuver chaque phase de développement de la ressource et les ententes conclues avec des partenaires font en sorte de conserver un minimum de 50% des parts votantes dans chaque phase de développement. Dans le cadre de son partenariat avec Algonquin Power, Val-Éo a su trouver un partenaire qui respecte ce besoin d'autonomie et la prépondérance des intérêts locaux dans les décisions reliées au développement de la ressource éolienne. Étant donné que le projet éolien de 50MW n'a pas remporté de projet, Val-Éo est maintenant libre de tout lien avec Algonquin Power et peut de nouveau renégocier l'entente ou négocier avec d'autres partenaires potentiels.

5e principe : Éducation, formation et information

Val-Éo a organisé des dizaines de rencontres d'information à l'intention de ses membres et des parties prenantes de la communauté, de même que sur des tribunes extérieures à la communauté. L'une de ces conférences a été présentée devant une salle de plus de 350 personnes lors du colloque de l'Association Québécoise de l'énergie éolienne à Matane en mai 2008. De plus, nous avons produit et distribué des documents d'informations sur différents sujets (intégration des éoliennes au territoire, modèle de gestion, etc.), dont un tout nouveau cahier de charge sur le développement communautaire d'un projet éolien.

6e principe : Coopération entre les coopératives

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, régionales, nationales et internationales. À ce chapitre Val-Éo a fait appel à l'expertise de d'autres coopératives (intercoopération) pour son lancement, dont la Coopérative de Développement Régional, Nutrinor et la Coop Fédérée. Maintenant c'est au tour de Val-Éo de participer à la fondation de coop éolienne au Québec (coop Éco-Énergie), en Ontario et au Manitoba. Val-Éo s'est notamment rendu au Manitoba afin d'offrir des conférences sur le développement éolien communautaire et a conclu une entente de partenariat avec le Conseil de Développement Économique des Municipalités Bilingues du Manitoba. Ce partenariat est sur le point de mener à la formation de 2 nouvelles coopératives sur le modèle Val-Éo.



Bilan coopératif

7e principe : Engagement envers la communauté

L'un des objectifs de la mission de Val-Éo est de maximiser les retombées locales et régionales relatives au développement éolien. Le développement économique local est une priorité pour Val-Éo et chacun de nos gestes doit aller en ce sens. L'objectif de cette entente pour Val-Éo était d'offrir un maximum d'avantages à la municipalité afin de lui permettre de garantir à ces citoyens des retombées adéquates et un regard attentif sur les décisions touchant l'implantation du projet.



Faits saillants de l'exercice

1- Modification du prix plafond pour l'appel d'offres communautaire afin de le porter à 12,5 cents.

L'annonce du décret gouvernemental portant le prix maximum pour l'appel d'offres à 12,5 cents a donné le signal du départ pour Val-Éo car à ce niveau de prix, il apparaissait désormais possible de soumettre un projet. C'est donc suite à cette annonce que le conseil d'administration a officiellement décidé de d'engager les ressources humaines et financières requises pour préparer une soumission.

2- Étude d'interconnexion au réseau d'Hydro-Québec.

Le coût d'interconnexion au réseau d'Hydro-Québec avait été évalué élevé lors du dernier appel d'offres. Cependant Hydro-Québec avait refusé de présenter à Val-Éo les hypothèses et les chiffres ayant permis d'obtenir ce résultat, nous étions donc laissés sans réponse. Nous nous sommes fortement plaints de cette pratique et HQ a accepté pour le nouvel appel d'offres de permettre aux soumissionnaires de demander une étude exploratoire de connexion au réseau d'Hydro-Québec. Val-Éo s'est immédiatement prévalu de cette opportunité en commandant cette étude dès juin 2009. Nous avons été très surpris du résultat reçu en août. Le coût d'interconnexion évalué par la première version de cette étude était exorbitant et rendait le projet Val-Éo non compétitif. En consultant des ingénieurs spécialisés dans ce domaine, il est toutefois rapidement apparu qu'il devait s'agir d'une erreur. Cependant, HQ a mis beaucoup de temps à admettre qu'il puisse y avoir eu une erreur et accepter de revoir ses calculs. Nous avons reçu une nouvelle étude fin novembre 2009 et cette fois-ci les coûts étaient réduits de plus de la moitié et présentait une valeur acceptable. Malheureusement cela a fait perdre beaucoup de temps à Val-Éo car il était inutile de poursuivre le développement de la soumission tant et aussi longtemps que nous n'avions pas l'espoir qu'il puisse être compétitif au niveau de la connexion au réseau. Cela fait en sorte que plusieurs étapes, comme le processus de consultation, ont commencé en retard.

3- Choix du partenaire :

Val-Éo a repris entier son processus de sélection du partenaire financier pour s'assurer que le choix fait en 2007 avec Algonquin Power soit toujours le meilleur. Nous avons sollicité 5 entreprises reconnues pour leur sérieux et leur bonne capacité opérationnelle et financière. Seulement deux acceptaient les critères de Val-Éo, notamment au niveau du contrôle local car rare sont les développeurs qui acceptent de laisser à la communauté 50% et plus du contrôle sur le projet. Au terme du processus, le choix de Val-Éo s'est à nouveau porté sur Algonquin Power.



Faits saillants de l'exercice

4- Négociation d'une entente avec le manufacturier Enercon.

L'une des principales faiblesses de notre soumission en 2007 fut de ne pas être parvenus à conclure une entente avec le manufacturier ENERCON. Ce manufacturier produit les éoliennes les plus fiables, les moins bruyantes et propose une garantie complète de 15 ans ce qui atténue grandement les risques. Dès 2007 une visite fut donc réalisée en Allemagne directement chez le manufacturier pour établir les bases d'une bonne relation commerciale. Plusieurs rencontres ont eu lieu par la suite et ENERCON a accepté de fournir ses éoliennes E82 de 2 MW à Val-Éo pour le prochain appel d'offre.

5- Défectuosité des mâts de mesure et remplacement des instruments

Deux des trois mâts de mesure des vents de Val-Éo ont été affectés par une défaillance des anémomètres de marque NRG. Cette défaillance fausse légèrement les mesures de vent à la baisse et c'est un problème répandu à un large lot d'anémomètres de cette compagnie. NRG étant le principal manufacturier pour ce type d'équipement en Amérique du Nord, de très nombreux développeurs ont été affectés par cette situation et Val-Éo est parmi eux. Val-Éo a donc utilisé une réserve prévue de 10 000\$ pour l'entretien général des trois mâts de mesure des vents qu'elle possède afin d'effectuer une maintenance au mât de mesure 5000 situé entre le rang Sinai et Belle-Rivière. Ce mât est le plus important pour le calcul de la production d'énergie car il est situé en plein centre de notre site. Afin de conserver les coûts à leur plus bas niveau possible, nous avons choisi de ne pas effectuer de maintenance à l'autre mât présentant des problèmes, soit le mât situé à Métabetchouan. Pour l'instant le mât situé dans le rang 5 de Saint-Gédéon ne semble pas avoir de signes d'anomalies mais puisque les anémomètres sont du même lot de production que ceux affectés, on peut s'attendre à ce que le même genre de défectuosité se produise. Les travaux effectués sur le mât ont consisté à descendre celui-ci et à remplacer les anémomètres NRG pas trois neufs (sous garantie) en plus d'ajouter 3 anémomètres Danois de marque Windsensor (plus dispendieux mais normalement plus fiable) ainsi que de mettre 3 girouettes neuves. Ces travaux ont totalisé un coût d'environ 10 000\$. Nous remercions notamment M. Robin Boulianne, directeur de l'ingénierie chez STAS pour son assistance

6- Contrôle des dépenses et ressources humaines

Suite à l'annonce des résultats de l'appel d'offres pour 2000MW, Val-Éo a procédé à une évaluation des coûts afin de préparer un plan de réduction des dépenses. La principale mesure a été de mettre à pied les ressources permanentes et d'engager celles-ci sur une base contractuelle dorénavant.



Membership - Coopérative

Membres utilisateurs

1	2950-2911 Québec inc.(Sylvie Dallaire et Jacques Bouliane)	18	Ferme Minuscule
2	2960-5318 Québec Inc.(Langis Girard et Anne Ouellet)	19	Ferme Morivan inc.
3	2969-8743 Québec inc. (Ferme Dorésyma Boulianne)	20	Ferme N.G. Côté enr.
4	9124-0648 Québec inc.	21	Ferme Panoramique inc.
5	Alain Lavoie	22	Ferme PauliFraner enr.
6	Bertrand Fortin	23	Ferme Prélude enr.
7	Christian Turcotte	24	Ferme Rayline S.E.N.C.
8	Denis Potvin	25	Ferme Régal enr.
9	Ferme A.L.Y. Blackburn inc.	26	Ferme Roberto Dufour
10	Ferme Adélarde et Serge Tremblay S.E.N.C.	27	Ferme Roloï inc.
11	Ferme Amblay enr.	28	Ferme Tournevent enr.
12	Ferme Amicale inc.	29	Ferme Yvon Monique et Stéphane Fortin enr.
13	Ferme Bertrand Boudreault S.E.N.C.	30	Gérald Émond
14	Ferme Boily SENC	31	Germain Savard
15	Ferme Boréale S.E.N.C.	32	Gilles Fortin
16	Ferme Boudreault et Fils inc.	33	Jacques Boily
17	Ferme Charles Gagné inc.	34	La Ferme des Plaines et Velours inc.



Membership - Coopérative

35	Ferme Denis Boily	47	La Ferme Gratien et André Gagné Ltée
36	Ferme des Papinas SENC	48	Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC INC.)
37	Ferme des Ruisseaux SENC	49	Laval Pelletier
38	Ferme Domajo inc.	50	Le Potager Grandmont inc.
39	Ferme Evens Labonté	51	Les cultures Girard et Tremblay S.E.N.C.
40	Ferme Flober inc.	52	Les entreprises agricoles Boulianne S.E.N.C.
41	Ferme France Martel et Fils S.E.N.C.	53	Dany Bolly
42	Ferme JDN Pelletier inc.	54	Michel Bouchard
43	Ferme La Pointe (2000) inc	55	Monsieur Jean-Philippe Coulombe
44	Ferme Lacnor inc.	56	Raynald Côté
45	Ferme L'intervalle inc. (9022-9683 QUÉBEC INC.)	57	Robert Larouche
46	Ferme Luda SENC	58	Ferme Turcotte et fils

Membre auxiliaire

Ferme R.F. Côté (3102-7550 QUÉBEC INC.)

Membre Soutien

Corporation de développement de Saint-Gédéon
Promutuel du Lac-au-Fjord
Municipalité d'Hébertville-Station



Liste des commanditaires - Société en commandite

Commanditaires fonciers

Ce sont les propriétaires fonciers qui ont signé un contrat d'option offrant à Val-Éo l'exclusivité du développement éolien sur leur terre moyennant l'obtention de parts de catégorie C de Val-Éo Société en Commandite

Ferme Denis Boily
Michel Bouchard
Raynald Côté
Ferme Pauli Franer enr.
Ferme Rayline S.E.N.C.
Ferme Panoramique inc.
Ferme J.D.N. Pelletier inc.
Ferme Adélarde et Serge Tremblay S.E.N.C.
Ferme Amblay enr.
Ferme A.L.Y. Blackburn inc.
Ferme Boudreault et Fils inc.
Les entreprises agricoles Boulianne S.E.N.C.
Ferme André Côté (9124-0648 Québec inc.)
Ferme Roloï inc.
Ferme des épinettes (2960-5318 Québec Inc.)
Ferme Luda S.E.N.C.
Ferme Javie (2950-2911 Québec inc.)
2969-8743 Québec inc. (Ferme Dorésyma Boulianne)
Ferme Régald enr.
Ferme Boréal S.E.N.C.
Ferme Charles Gagné inc.
La ferme des Plaines et Velours inc.
Ferme Domajo inc.
Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC INC.)
Ferme l'intervalle inc. (9022-9683 Québec inc.)
Ferme Boily S.E.N.C.

Ferme France Martel et Fils S.E.N.C.
Ferme Tournevent enr.
La Ferme Gratien et André Gagné Itée
Ferme Morivan inc.
Ferme Amicale inc.
Les cultures Girard et Tremblay S.E.N.C.
Ferme Stéphane Côté
Ferme Evens Labonté
Ferme des Papinas S.E.N.C.
Christian Turcotte
Ferme Prélude inc.
Gilles Fortin
Jacques Boily
Ferme Bertrand Boudreault S.E.N.C.
Groupe Lacnor S.E.N.C.
Bertrand Fortin
Gérald Émond
Robert Larouche
Ferme La Pointe(2000) inc.
Jean-Philippe Coulombe
Ferme Flober inc.
Ferme Yvon, Monique et Stéphane Fortin enr.
Potager Grandmont inc
Ferme N.G. Côté enr.
Robert Boudreault
Ferme des ruiseaux
Denis Potvin
Ferme prélude enr.
Germain Savard
Ferme Roberto Dufour
Alain Lavoie



Liste des commanditaires - Société en commandite

Commanditaires financiers

Détenteurs de parts de catégorie A

Denis Boily
Michel Bouchard
Raynald Côté
Ferme Pauli Franer enr.
Raynald Dufour
Ferme Panoramique inc.
Daniel Pelletier
Annie Villemeuve
Serge Tremblay
Viviane Gilbert
André Tremblay
Ferme A.L.Y. Blackburn inc.
Claire Boily
Yvon Blackburn
Ferme Boudreault et Fils inc.
André Côté
Ferme Roloï inc.
Ferme des épinettes (2960-5318 Québec Inc.)
Luc Harvey
Linda Gervais
Ferme Javie (2950-2911 Québec inc.)
Karl Boulianne
2969-8743 Québec inc. (Ferme Dorésyma Boulianne)
Doris Gobeil
Rémy Boulianne
Ferme Régal enr.
Ferme Boréal S.E.N.C.
Charles Gagné
Martin Lajoie
Karine Lajoie
Ferme Domajo inc.
Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC INC.)
Sylvain Gagné
Ferme Boily S.E.N.C.
Ferme France Martel et Fils S.E.N.C.

Jacques Dallaire
La Ferme Gratien et André Gagné Itée
Placement Girard & Morin S.E.N.C.
Ferme Amicale inc.
Evens Labonté
Ferme des Papinas S.E.N.C.
Christian Turcotte
Gilles Fortin
Jacques Boily
Édith Maltais
Juan José Boily-Maltais
Taïli Boily-Maltais
Félix Boily-Maltais
Ferme Bertrand Boudreault S.E.N.C.
Gérald Émond
Robert Larouche
Ferme La Pointe (2000) inc.
Richard Lapointe
Jean-Philippe Coulombe
Ferme Flober inc.
Ferme Yvon, Monique et Stéphane Fortin enr.
Potager Grandmont inc
Agathe Boivin
Nicol Côté
Christiane Tremblay
Pierre Bouchard
Pierre Morin
Jacinthe Fortin
Omer Bouchard
Audree Bouchard
Stéphane Larouche
Josée Lamirande
Bernard Claveau
Luigi Bouchard
Val-Éo coopérative de solidarité
Gestion Réal Bouchard inc.
Promutuel du Lac-au-Fjord



États financiers



Rapport de mission d'examen

Aux membres de
VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

Nous avons procédé à l'examen du bilan de VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ au 31 octobre 2009, ainsi que des états des résultats et réserve et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la coopérative.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les comptes de l'exercice terminé le 31 octobre 2008 présentés aux fins de comparaison proviennent d'états financiers examinés par d'autres experts-comptables.

1

Raymond Chabot Grant Thornton SÉJOURNEL
Alma, le 16 février 2010

1 Comptable agréé auditeur permis n° 8739

VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ États financiers au 31 octobre 2009

Rapport de mission d'examen	2
États financiers	3
Résultats et réserve	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6 - 9
Notes complémentaires	

VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

Résultats et réserve

de l'exercice terminé le 31 octobre 2009
(non vérifié)

	2009	2008
	\$	\$
Produits		
Subvention - Agriculture et Agroalimentaire Canada - Secrétariat rural et aux coopératives (IDC)		7 275
Subvention - Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ)		36 590
Subvention - Emploi Québec	1 048	3 396
Honoraires SEC Val-Éo	4 645	2 392
Honoraires de consultation	5 693	27 091
	-----	76 744
Charges		
Salaires et charges sociales	386	33 197
Honoraires administratifs	81	12 479
Assurances	286	1 579
Taxes et permis	138	215
Déplacements		6 573
Représentation		268
Frais de formation	40	336
Fournitures et frais de bureau	295	263
Honoraires professionnels	246	1 943
Intérêts et frais bancaires	1 472	273
	-----	57 126
Revenus d'intérêts	4 221	19 618
	164	
Excédent de l'exercice	4 385	19 618
Réserve (négative) au début	16 065	(3 553)
Réserve à la fin	20 450	16 065

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 octobre 2009
(non vérifié)

	2009	2008
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	4 385	19 618
Éléments hors caisse		
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 3)	18 730	(26 355)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	23 115	(6 737)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Parts sociales		3 750
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	23 115	(2 987)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	16 680	19 667
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	39 795	16 680
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	9 631	16 680
Épargne	30 164	16 680
	-----	-----
	39 795	16 680

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

Bilan

au 31 octobre 2009
(non vérifié)

	2009	2008
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	9 631	16 680
Épargne sans échéance, 1,05 %	30 164	25 544
Débiteurs (note 4)	15 141	24 390
Subvention à recevoir		
	<u>54 936</u>	<u>66 614</u>
Placements (note 5)	<u>30 000</u>	<u>30 000</u>
	<u>84 936</u>	<u>96 614</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	2 986	8 076
Produits reportés		<u>10 973</u>
	<u>2 986</u>	<u>19 049</u>
AVOIR		
Avoir des membres		
Capital-social (note 8)	61 500	61 500
Avoir de la coopérative		
Excédent de l'exercice	4 385	19 618
Réserve (négative)	<u>16 065</u>	<u>(3 553)</u>
	<u>81 950</u>	<u>77 565</u>
	<u>84 936</u>	<u>96 614</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

Notes complémentaires

au 31 octobre 2009
(non vérifié)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Val-Éo Coop de Solidarité, constituée selon la Loi sur les coopératives, opère dans le domaine de la gestion et de la mise en valeur de la ressource éolienne en territoire privé.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Règles comptables

Les états financiers de la coopérative sont établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, à l'exception des ristournes et des impôts sur les bénéfices qui sont comptabilisés au cours de l'exercice subséquent et de l'avoir des membres qui est présenté à l'avoir plutôt qu'en élément de passif. Ces particularités découlent des exigences de la loi sur les Coopératives et de son règlement d'application.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la coopérative doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la coopérative pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse et le dépôt sans échéance sont classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des résultats. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des résultats incluent les revenus d'intérêts et de dividendes, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées au poste Revenus nets de placements.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont désignés par la coopérative comme étant détenus à des fins de transaction parce que la coopérative juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de la coopérative.

VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

Notes complémentaires

au 31 octobre 2009
(non vérifié)

2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs financiers disponibles à la vente

Les parts dans une société en commandite sont classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente et sont évalués au coût.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les comptes clients et l'avance à la société en commandite sont classés dans la catégorie des prêts et créances et les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des résultats au poste Revenus nets de placements, le cas échéant.

Constataion des produits

La coopérative applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la coopérative est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Impôts sur les bénéfices

La coopérative utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

3 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2009	2008
Débiteurs	\$ 10 403	\$ (15 374)
Subventions à recevoir	24 390	(306)
Créditeurs	(5 090)	(21 648)
Revenus reportés	(10 973)	10 973
	<u>18 730</u>	<u>(26 355)</u>

VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

Notes complémentaires

au 31 octobre 2009
(non vérifié)

4 - DÉBITEURS

Comptes clients
Taxes à la consommation à recevoir
Avance à une société en commandite

	2009	2008
	\$ 1 623	\$ 22 856
	13 518	2 688
	<u>15 141</u>	<u>25 544</u>

5 - PLACEMENTS

Société en commandite Val-Éo :

30 000 parts de catégorie « A » et 30 000 parts de catégorie « B »

	2009	2008
	\$ 30 000	\$ 30 000

6 - EMPRUNT BANCAIRE AUTORISÉ

L'emprunt bancaire, au taux préférentiel plus 2 % (4,25 %), est garanti par un cautionnement des administrateurs. Le montant maximum autorisé est de 45 000 \$ et il est renouvelable annuellement.

7 - CRÉDITEURS

Comptes fournisseurs et charges à payer
Taxes à la consommation

	2009	2008
	\$ 749	\$ 8 076
	2 237	
	<u>2 986</u>	<u>8 076</u>

8 - CAPITAL-SOCIAL

Autorisé

Parts de qualification

Chaque membre utilisateur doit souscrire 25 parts sociales de 10 \$ chacune et 750 parts de qualification privilégiées de 1 \$ chacune, payable à raison de 250 \$ comptant au moment de l'admission et le reste par versements trimestriels égaux de 250 \$.

Chaque membre associé doit souscrire 25 parts sociales de 10 \$ chacune et 250 parts de qualification privilégiées de 1 \$ chacune, payable à raison de 250 \$ comptant au moment de l'admission et le reste par versements trimestriels égaux de 250 \$.

Chaque membre travailleur doit souscrire 1 part sociale de 10 \$ et 240 parts de qualification privilégiées de 1 \$ chacune, payable au moment de l'admission comme membre.

Chaque membre de soutien doit souscrire 100 parts sociales de 10 \$ chacune.

Parts privilégiées

Un nombre illimité de parts privilégiées et de parts privilégiées participantes d'une valeur nominale de 1 \$.

VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

Notes complémentaires

au 31 octobre 2009
(non vérifié)

8 - CAPITAL-SOCIAL (suite)

	2009	2008
	\$	\$
Émis et payé		
1 775 parts sociales de qualification	17 750	17 510
43 750 parts privilégiées de qualification	43 750	43 990
	<u>61 500</u>	<u>61 500</u>

9 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN APPARENTÉ

Au cours de l'exercice, la société a conclu les opérations suivantes avec la société en commandite Val-Éo dans le cours normal de ses activités :

	2009	2008
	\$	\$
Produits		
Honoraires de gestion	1 048	2 392

Ces opérations ont été mesurées à la valeur d'échange.

10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La coopérative est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la coopérative.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la coopérative est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement la coopérative à un risque de crédit représentent principalement des comptes clients. La coopérative fait des évaluations de crédit de la situation financière de ses clients et n'obtient généralement pas de cautionnement de leur part.

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des actifs et des passifs financiers à court terme se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

11 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, l'objectif de la coopérative est de préserver la capacité de celle-ci à poursuivre ses activités afin de fournir un rendement à ses membres.

États financiers



État financiers

Société en commandite Val-Éo

Annexe 2

Val-Éo



Rapport de mission d'examen

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

Nous avons procédé à l'examen du bilan de SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO au 31 octobre 2009, ainsi que des états des résultats, de l'état de l'avoir des associés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les comptes de l'exercice terminé le 31 octobre 2008 présentés aux fins de comparaison proviennent d'états financiers examinés par d'autres experts-comptables.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Alma, le 16 février 2010

1

1 Comptable agréé auditeur permis n° 8739

Comptable agréé
Membre de Grant Thornton International Ltd.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

États financiers

au 31 octobre 2009

Rapport de mission d'examen	2
États financiers	
Résultats	3
État de l'avoir des associés	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6
Notes complémentaires	7 - 10

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

État de l'avoir des associés
de l'exercice terminé le 31 octobre 2009
(non vérifié)

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	(228 832)	(124 385)
Perte nette	47 344	104 447
Solde à la fin	(276 176)	(228 832)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

Résultats
de l'exercice terminé le 31 octobre 2009
(non vérifié)

	2009	2008
	\$	\$
Chiffre d'affaires	-	-
Frais d'exploitation	14 187	25 247
Salaires et charges sociales	2 022	10 108
Honoraires administratifs	1 901	2 796
Excavation et installation mat	48	72
Assurances	-	5 047
Taxes et permis	-	5 337
Location de terrain	840	8 328
Déplacements	468	1 382
Représentation	-	919
Frais de formation	777	-
Fournitures et frais de bureau	13 961	24 296
Honoraires professionnels	1 048	2 392
Honoraires de gestion	84	504
Intérêts et frais bancaires	14 394	18 040
Amortissement des immobilisations	49 730	104 468
Revenus d'intérêts	(49 730)	(104 468)
Perte nette	2 386	21
	(47 344)	(104 447)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO
Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 octobre 2009
(non vérifié)

	2009	2008
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette		
Éléments hors caisse	(47 344)	(104 447)
Amortissement des immobilisations	14 394	18 040
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Taxes à la consommation à recevoir	516	2 282
Créditeurs	22 539	(33 656)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(9 895)	(117 781)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emission de parts et flux de trésorerie liés aux activités de financement	67 890	84 680
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	57 995	(33 101)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	33 667	66 768
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	91 662	33 667
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	15 783	3 667
Épargne	75 879	30 000
	91 662	33 667

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO
Bilan

au 31 octobre 2009
(non vérifié)

	2009	2008
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	15 783	3 667
Épargne sans échéance, 1,05 %, Taxes à la consommation à recevoir	75 879	30 000
	3 504	4 020
Immobilisations (note 5)	95 166	37 687
	57 146	71 540
	152 312	109 227
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	22 539	
AVOIR DES ASSOCIÉS		
Parts des associés (note 8)	405 949	338 059
Insuffisance de capital	(276 176)	(228 832)
	129 773	109 227
	152 312	109 227

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commanditaire

Commanditaire

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

Notes complémentaires

au 31 octobre 2009
(non vérifié)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société en commandite Val-Éo, formée selon le Code civil du Québec, est une société en commandite qui opère dans le domaine de la mise en valeur de la ressource éolienne en territoire privé et dans l'exploitation d'un parc d'énergie éolienne.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Normes récentes adoptées

Le 1er novembre 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, La Société en commandite Val-Éo a appliqué les recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement aux entreprises sans obligation publique de rendre des comptes. Les nouvelles recommandations, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er août 2008, exigent que ces entreprises, qui sont soumises à des exigences concernant leur capital en vertu de règles extérieures, fournissent les informations propres à permettre aux utilisateurs de leurs états financiers d'évaluer l'effet de ces exigences. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de La Société en commandite Val-Éo.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que des événements en cours et sur les mesures pourraient prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constataion des produits

Les principales sources de produits de la société sont les revenus d'énergie éolienne. Les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements dont l'échéance est de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

Notes complémentaires

au 31 octobre 2009
(non vérifié)

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	Taux
Mât de mesure de vent	20 %
Matériel informatique	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Impôts sur les bénéfices

Aucune provision pour impôts sur les bénéfices n'a été constatée puisque chaque commanditaire est imposé personnellement sur sa part du bénéfice.

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

Amortissement des immobilisations

	2009	2008
	\$	\$
	14 394	18 040

5 - IMMOBILISATIONS

Mât de mesure de vent Équipement informatique

	2009	2008
	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$
	98 156	56 538
	1 459	608
	99 615	57 146

Mât de mesure de vent Équipement informatique

	2008
	Amortissement cumulé
	Coût non amorti
	\$
	27 484
	591
	28 075
	70 672
	868
	71 540

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

Notes complémentaires

au 31 octobre 2009
(non vérifié)

6 - EMPRUNT BANCAIRE AUTORISÉ

L'emprunt bancaire, au taux préférentiel plus 2 %, est garanti par un cautionnement de quatre associés. Le montant maximum autorisé est de 30 000 \$ et il est renouvelable annuellement.

7 - CRÉDITEURS

Comptes fournisseurs et charges à payer	2009	2008
Dû au commandité, sans intérêt	\$ 11 521	\$ -
	11 018	
	<u>22 539</u>	

8 - PARTS DES ASSOCIÉS

Autorisé

Nombre illimité de parts de six (6) catégories

Catégorie « A », valeur nominale de 1 \$, votantes, non participantes, rachetables au gré du détenteur.

Catégorie « B », sans valeur nominale, non votantes, participantes, rachetables au gré du détenteur. Chaque part de catégorie « A » donne droit de recevoir un nombre correspondant de parts de catégorie « B » pour toute souscription à des parts de catégorie « A », par une même personne ou une personne qui lui est liée, inférieur ou égal à 5 000 \$ et deux parts de catégorie « B » pour la portion excédant 5 000 \$.

Catégorie « C », sans valeur nominale, votantes et participantes, rachetables au gré du détenteur. Chaque personne qui accorde à la Société en commandite une option irrévocable et exclusive visant la création en faveur de la Société en commandite d'un droit de propriété superficielle sur sa propriété foncière et autorisant l'installation et l'exploitation éventuelle d'une ou de plusieurs éoliennes et équipements de production d'énergie éolienne recevra en contrepartie des parts de catégorie « C ». Le nombre de part de catégorie « C » est déterminé en fonction de la superficie de la propriété foncière visée par l'option.

Catégorie « D », sans valeur nominale, votantes, non participantes, rachetables au gré du détenteur. Chaque personne qui accorde à la Société en commandite un engagement irrévocable de ne consentir aucun droit d'exploiter la ressource éolienne sur sa propriété foncière, à quiconque, directement ou indirectement, par la cession ou autrement, à l'exception de la Société en commandite, conformément aux modalités et conditions de l'acte constatant cet engagement irrévocable recevra en contrepartie des parts de catégorie « D ». Le nombre de parts de catégorie « D » est déterminé en fonction de la superficie de la propriété foncière visée par cet engagement irrévocable.

Catégorie « E », sans valeur nominale, non votantes, participantes, rachetables au gré du détenteur. Chaque personne qui est propriétaire d'une propriété visée ou qui est propriétaire d'un terrain autre qu'une propriété visée, situé dans une zone de proximité foncière, se voit émettre, à titre de compensation, des parts de catégorie « E », à raison de une (1) part pour chaque demi hectare de propriété située dans ladite zone.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

Notes complémentaires

au 31 octobre 2009
(non vérifié)

8 - PARTS DES ASSOCIÉS (suite)

Catégorie « F », sans valeur nominale, non votantes, participantes, rachetables au gré du détenteur. Chaque personne qui est propriétaire d'un immeuble protégé situé dans la zone de proximité résidentielle, se voit émettre, à titre de compensation, des parts de catégorie « F », à raison de cent (100) parts par immeuble protégé.

Émis et payé

Parts des sociétaires

	2009	2008
	\$ -	\$ -
	<u>405 949</u>	<u>338 059</u>

Au cours de l'exercice la Société en commandite à émis 67 890 parts de catégorie « A » pour un total de 405 949 parts, 81 132 parts de catégorie « B » pour un total de 497 445 parts et aucune part de catégorie « C » pour un total de 13 750 parts, le tout pour une contrepartie de 67 890 \$ en espèces.

9 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN APPARENTÉ

Au cours de l'exercice, la société a conclu les opérations suivantes avec son commandité dans le cours normal de ses activités :

Charges	2009	2008
Honoraires de gestion	\$ 1 048	\$ 2 392

Ces opérations ont été mesurées à la valeur d'échange.

10 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Prévisions budgétaires



Prévisions budgétaires
Val-Éo Coopérative de solidarité

Annexe 3

Val-Éo



Budget Prévisionnel Val-Éo Coopérative 2010

Budget Pré

	Janv. 10	Fev. 10	Mars 10	Avr. 10	Mai 10	Juin 10	juil. 10	Août 10	Sept. 10	Oct. 10	Nov. 10	Dec. 10	2011
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	54 700 \$	55 027 \$	50 351 \$	50 855 \$	42 413 \$	51 754 \$	47 243 \$	57 747 \$	55 616 \$	56 795 \$	54 543 \$	57 868 \$	55 667 \$
Provenance des fonds													
Subvention CDAQ													
Contribution membres													
Revenu de consultation													
Honoraire facturé à SEC	4 803 \$		9 204 \$		17 413 \$		12 636 \$		4 309 \$		5 485 \$		33 051 \$
Total provenance des fonds	4 803 \$	0 \$	9 204 \$	0 \$	17 413 \$	0 \$	12 636 \$	0 \$	4 309 \$	0 \$	5 485 \$	0 \$	33 051 \$
Utilisation des Fonds													
Honoraires de gestion, directeur	3 466 \$	3 466 \$	3 466 \$	6 933 \$	6 933 \$	3 466 \$	1 387 \$	1 387 \$	1 387 \$	1 387 \$	1 387 \$	1 387 \$	16 639 \$
Honoraires d'adjoint-administratif	390 \$	390 \$	390 \$	390 \$	390 \$	195 \$	195 \$	195 \$	195 \$	195 \$	195 \$	195 \$	2 340 \$
Assurance responsabilité civile	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	2 394 \$
Production États financiers annuels			3 500 \$										3 500 \$
Fournitures et papeteries de bureau		200 \$			200 \$				200 \$				600 \$
Logiciel informatique						150 \$				120 \$			300 \$
Équipement Informatique													
Honoraires professionnels Caïn (CDAQ)													
Site internet									300 \$				325 \$
Relation Publique (communication)				500 \$					500 \$				600 \$
Taxes Licences et permis			75 \$			150 \$							250 \$
Frais de formation			250 \$										250 \$
Frais de vie associative	100 \$	100 \$	500 \$	100 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	100 \$	1 166 \$
Frais de repas	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	1 260 \$
Frais de déplacement	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	1 260 \$
Frais de représentation	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	1 260 \$
Intérêts et frais bancaires	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	50 \$	20 \$	284 \$
Total utilisation des fonds	4 476 \$	4 676 \$	8 701 \$	8 442 \$	8 072 \$	4 511 \$	2 131 \$	2 131 \$	3 131 \$	2 251 \$	2 161 \$	2 201 \$	32 427 \$
Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	55 027 \$	50 351 \$	50 855 \$	42 413 \$	51 754 \$	47 243 \$	57 747 \$	55 616 \$	56 795 \$	54 543 \$	57 868 \$	55 667 \$	56 291 \$

Prévisions budgétaires



Prévisions budgétaires
Société en commandite Val-Éo

Annexe 4

Val-Éo



	2011	2012
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	7 969 \$	11 248 \$

Provenance des fonds

Souscription des commanditaires initiaux		
Souscription commanditaires additionnels	55 000 \$	55 000 \$
Total provenance des fonds	55 000 \$	55 000 \$

Utilisation des Fonds

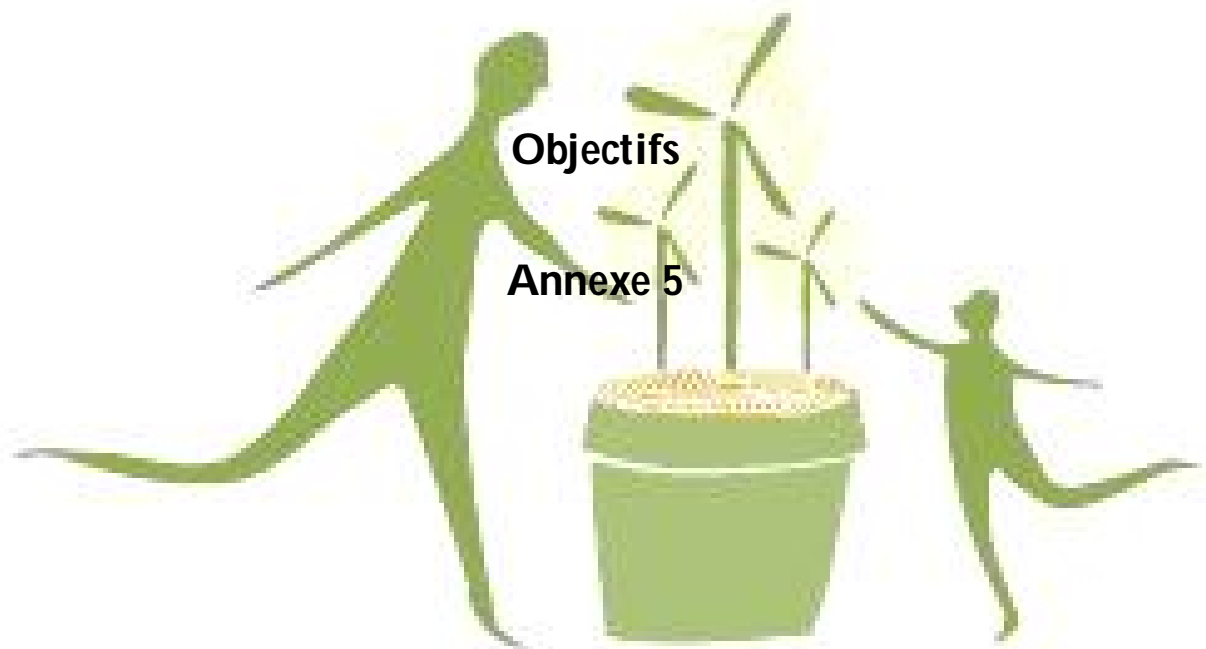
Frais de gestion du commandité(cost+5%)	33 051 \$	36 510 \$
Licences et permis	90 \$	100 \$
Entretien des mâts	10 000 \$	
Conseils légaux et fiscaux	2 000 \$	2 000 \$
État financier	3 500 \$	3 500 \$
Frais de dépôt d'un projet		
Préparation de soumission		25 000 \$
Collecte et contrôle des données	2 780 \$	2 780 \$
frais bancaires	300 \$	300 \$
Total utilisation des fonds	51 721 \$	70 190 \$

Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	11 248 \$	3 942 \$-
---	-----------	-----------

Accumulation des pertes	-503 402 \$	-573 592 \$
--------------------------------	--------------------	--------------------

Émission de parts			ce montant n'est pas encore souscrit, nous devons trouver de nouveaux capitaux
Nutrinor (location de bureau)			
Part des membres	15 000 \$	15 000 \$	
Cain Lamarre (services rendus)			

Objectifs



Val-Éo



**Objectifs et activités à réaliser par Société en Commandite Val-Éo
pour l' exercice financier 2009-2010**

Notes :

Le lecteur pourra interpréter la planification budgétaire, et principalement les dépenses ponctuelles, à la lumière des activités décrites ci-après.

	Objectifs poursuivis	Activités à réaliser	Échéancier approximatif de réalisation
	Poursuite des activités de caractérisation du potentiel éolien	Collecte des mesures des vents aux trois mâts de Val-Éo	En continue durant toute la période.
		Entretien des équipements de mesure des vents (resserrer les câbles et autres)	Au besoin avec surveillance constante lors des collectes de données de vent.
Dépôt d'une soumission à l'appel d'offre communautaire de 250 MW	Préparation de la soumission aux plans techniques et financiers	Négociation d'ententes de partenariat et de financement	Dépôt du projet le 6 juillet 2010.
		Planification et communication avec les parties prenantes au plan local	
		Préparation du cahier de soumission	
	Processus de consultation publique	Réalisation de : Simulation visuelle, carte de climat sonore, ombre clignotante. Rencontre d'information, rencontre de commentaires, production d'un rapport par un organisme indépendant.	Avril-mai 2010.
	Adaptations au projet en fonction des résultats du processus de consultation		